Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 février 2026, à 11 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
M. Steven Blaney, maire de la Ville de Lévis, vice-président
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère à la Ville de Québec
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
M. Raphaël Lebailly, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité)*
M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité*)
M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº E-2026-09

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 janvier 2026

Résolution nº E-2026-10

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

Trame verte et bleue métropolitaine - Conception d'un outil décisionnel et identification des moyens de conservation des milieux naturels – Octroi d'un contrat

Résolution nº E-2026-11

- Octroyer à la firme BC2 Groupe Conseil inc. le contrat pour la conception d'un outil décisionnel et l'identification des moyens de conservation des milieux naturels de la Trame verte et bleue, au montant de 120 855,97 $ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre qualitative et l'offre financière, datées respectivement des 28 et 26 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-04
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – Planification territoriale

Adoptée à l'unanimité

Planification du plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain - Octroi d'un contrat

Résolution nº E-2026-12

- Octroyer à Vélo Québec le contrat pour la réalisation du plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain, au montant de 98 221,71 $ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre qualitative et l'offre financière, datées du 26 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-05
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – Mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé en action – Projet « Acquisition de connaissances sur les services écosystémiques, notamment sur la valeur économique, dans les bassins versants d'intérêt métropolitain » - Octroi d'un contrat

Résolution nº E-2026-13

Dans le cadre du projet du « Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé en action » :

- Accorder un contrat de gré à gré à la firme Habitat pour la réalisation du projet « Acquisition de connaissances sur les services écosystémiques, notamment sur la valeur économique, dans les bassins versants d'intérêt métropolitain », pour un montant de 128 409,83 $ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre de services professionnels datée de janvier 2026.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-06
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution nº E-2026-14

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

a) Liste des dépenses du 1er au 31 décembre 2025 et du 1er au 31 janvier 2026.
b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1er au 31 janvier 2026.

Référence : Bordereau de dépenses du 19 février 2026
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2026-09 à E-2026-14, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE